



Divorce et agressions physique et verbale

Par **nina**, le **01/07/2009** à **00:33**

Bonjour,

Je vous explique ma situation, je suis française, mariée depuis novembre 2005, avec un étranger tunisien, lors de notre mariage nous étions tous les deux étudiants, nous nous sommes mis d'accord avant le mariage de nous installer ensemble qu'une fois que nous aurions tous les deux une situation stable. Après un an de mariage, on lui a accordé la carte de séjour d'un an. Nous avons débuté la communauté de vie en septembre 2007, dès que nous nous sommes installés ensemble j'ai subi de nombreuses agressions verbales et physiques de sa part, mais j'ai toujours fait preuve de courage en me disant que notre situation allait s'arranger, je me suis fait frapper à de nombreuses reprises et je me faisais insulté et traité comme une merde c'est le cas de le dire. Alors que je n'avais jamais rencontré de médecin auparavant, je suis tombé malade en février 2008, mes problèmes de santé ont débuté et on m'a prescrit un traitement assez fort. Malgré mes problèmes de santé, les problèmes avec mon mari persistaient; la vie était insupportable, lorsque je me faisais frapper, j'ai quand même pris la précaution de faire des certificats médicaux, j'avais vraiment peur d'y rester. En mai 2009, j'ai failli faire une tentative de suicide, celui-ci me poussait à bout, il a réussi à me dégouter de moi-même, je suis parti du domicile conjugal pour éviter la mort. Depuis je vis chez mes parents. Mon mari veut divorcer, quelles seront les conséquences? Est-ce que le fait d'être sorti de mon domicile me sera préjudiciable? Concernant sa régularisation est-ce qu'on peut lui retirer ses papiers sachant que c'était plus un mariage d'intérêt que d'amour et que la communauté de vie affective n'existait pas? Merci de bien vouloir m'éclairer s'il vous plaît. Merci